

Contenu

Page 2-4

Produit MOUNT10 SOLO, MINO, COMBO, ECO, PRO et SWISS DATA BACKUP

Page 5-6

Produit VEEAM@MOUNT10

Contrat de licence, d'utilisation et de service MOUNT10 (v45, 17.1.2017)

1. Bases: Ces conditions de licence, d'utilisation et de service (contrat) s'appliquent à toutes les versions de service MOUNT10 de MOUNT10 AG (ci-après MOUNT10), Haldenstrasse 5, CH-6340 Baar, y compris l'offre SWISS DATA BACKUP. Ce contrat s'applique également aux prolongations de contrat, même s'il n'est pas à nouveau conclu expressément.

2. Obligations contractuelles de MOUNT10: En fonction de la version de service, MOUNT10 met des composants logiciels et éventuellement matériels à disposition du client. MOUNT10 s'engage à conserver les données électroniques transmises depuis le site du client sur des serveurs particulièrement protégés dans le SWISS FORT KNOX. MOUNT10 garantit que les composants logiciels et matériels fournis sont de manière générale propres à l'usage pendant la durée du contrat et est responsable de la mise à jour gratuite et régulière des logiciels et du matériel fournis (sans préavis). MOUNT10 se tient constamment prête à effectuer une restauration d'urgence des données (conformément aux conditions séparées applicables et aux possibilités techniques reprises dans le document «Restaurations d'urgence»). Tous les logiciels, de même que les manuels techniques détaillés, peuvent être téléchargés en tout temps sur www.mount10.ch/downloads ou www.mount10.ch/manuals et font partie intégrante de ce contrat. MOUNT10 prend toutes les mesures techniques et organisationnelles requises par la législation suisse sur la protection des données (plus particulièrement l'art. 9 OLPD; RS 235.11) et qui sont appropriées selon l'état de la technique et les normes internationales correspondantes (par exemple ISO 27001). MOUNT10 sauvegarde les données transmises par le client de manière à ce qu'elles puissent être restaurées à tout moment et sans pertes (cf. point 8).

3. Obligations contractuelles du client: Le client s'engage à verser le montant dû pour le service, soit avant le début de la période de service (par carte de crédit) ou trente (30) jours après facturation, sans aucune déduction ou compensation. Il s'engage aussi à télécharger tous les logiciels MOUNT10 nécessaires et à les installer sur son infrastructure informatique sous sa propre responsabilité, ainsi qu'à intégrer les éventuels composants matériels. Il est conseillé de procéder à une sauvegarde de toutes les données avant chaque installation MOUNT10 et de sauvegarder les données périodiquement indépendamment de MOUNT10. C'est au client de s'équiper d'une connexion internet adaptée aux services choisis. Le client choisit ses données à sauvegarder ainsi que le moment de chaque sauvegarde. Il s'assure que les données choisies sont correctement enregistrées sur le serveur dans le SWISS FORT KNOX selon le Log-File. Le client s'engage explicitement à veiller à ce que ses données ne contiennent aucun contenu illicite sous l'angle du droit civil, pénal ou public. Il est conscient du fait qu'en cas de poursuites pénales, MOUNT10 offrira son entière collaboration aux autorités compétentes conformément aux dispositions légales applicables. Le client s'engage à restituer l'ensemble des composants logiciels et matériels fournis par MOUNT10 à la fin du contrat, en bon état. Pour certaines versions de service, des parties de ces obligations peuvent être cédées par le client à MOUNT10 ou à des tiers, pour autant que cela soit indiqué dans les „Responsabilités de service“. La conservation des données d'accès incombe au client.

4. Cryptage des données du client: Le service comprend le cryptage des données du client afin de les protéger de toute consultation par MOUNT10 ou de tiers. Seul le client est détenteur et responsable de toutes les données d'accès MOUNT10. MOUNT10 n'a aucun moyen de retrouver les données d'accès (mots de passe, etc.) perdues et conseille de conserver ces données sous forme physique dans deux endroits sûrs et indépendants l'un de l'autre (p.ex. auprès d'une fiduciaire, d'une banque et ou d'un avocat). Il est également conseillé de vérifier périodiquement le fonctionnement des données d'accès. LE CLIENT EST CONSCIENT QUE SANS LA CLEF DE CHIFFREMENT („ENCRYPTION KEY“), SES DONNÉES NE PEUVENT PLUS ÊTRE RENDUES LISIBLES ET QUE LA PERTE DE LA CLEF DE CHIFFREMENT SIGNIFIE LA PERTE DÉFINITIVE DE TOUTES LES DONNÉES DU CLIENT ENREGISTRÉES PAR MOUNT10!

5. Prestations: Les prestations correspondent aux services choisis par voie électronique ou à la configuration du service définie par écrit. Le client vérifie la livraison dans les 10 jours qui suivent la réception des marchandises et doit informer MOUNT10 d'éventuels défauts par écrit le plus rapidement possible. La livraison des composants matériels peut prendre jusqu'à 6 semaines. Tous les composants de service MOUNT10 (logiciels et matériels) font l'objet d'une garantie complète de fonctionnement pendant toute la durée du service. Les composants défectueux doivent être signalés et envoyés à MOUNT10 sans attendre. Un échange sera effectué dans un délai raisonnable. La mise à disposition de composants de rechange sur le site du client est possible, mais seuls des composants certifiés par MOUNT10 peuvent être utilisés.

6. Début, durée et transfert du contrat: Le contrat entre en vigueur lors de l'acceptation électronique de ces dispositions ou lors de la signature écrite de l'offre de service. L'annulation par le client de contrats valablement conclus n'est possible que moyennant l'accord formel et écrit de MOUNT10 ainsi que la prise en charge des coûts et frais et l'indemnisation complète de MOUNT10. La durée du contrat est initialement d'un an, donc 365 jours (durée du contrat), sauf accord contraire. Après l'échéance, le contrat est reconduit tacitement pour une année supplémentaire. Le délai de préavis est de 3 mois. Après la fin du contrat, les données sont conservées par MOUNT10 pendant 30 jours. Après ces 30 jours, les données du client sont entièrement effacées de l'ensemble des systèmes de MOUNT10. En cas de non-respect, MOUNT10 se réserve le droit de résoudre le contrat ou de suspendre temporairement le service (en réclamant une indemnisation totale) ou encore de poursuivre le contrat en réclamant la compensation du dommage subi. Des prétentions en réparation du dommage supplémentaire demeurent réservées. Tous les accords annexes, toutes les garanties et toutes les modifications ne lient MOUNT10 qu'après confirmation écrite ou électronique expresse de sa part. Seule MOUNT10 est autorisée à transférer cette relation contractuelle et toutes les autres relations avec le client à une autre partie (sauf SWISS DATA BACKUP). Le client n'a droit à aucun remboursement des versements initiaux après la résiliation du service.

7. Prospectus et documents techniques: Les prospectus, catalogues, ainsi que les documents numériques (p.ex. infos générales sur Internet ou par e-mail) ne sont pas contractuelles, sauf accord explicite en ce sens. Les informations contenues dans les documents techniques ne sont contractuelles que lorsqu'elles sont garanties expressément.

8. Définition des données, durée de conservation et nombre de copies: La capacité de sauvegarde (le volume de données sélectionné sur le site du client pour le processus de sauvegarde) de MOUNT10 est fixée en fonction du choix effectué en ligne / de l'accord écrit. MOUNT10 n'est en principe pas un service d'archivage. Toutes les versions (sauf MINO) proposent néanmoins une récupération des données sauvegardées par MOUNT10 au cours des 30 à 60 derniers jours (mois en cours et mois précédent). Ensuite, l'ensemble des données au dernier jour du mois sont rassemblées dans un état final mensuel. La durée de conservation effective de ces états finaux mensuels dépend de la version / de l'offre. MOUNT10 SOLO propose une durée de conservation de 12 mois exclusivement. La version COMBO et l'offre SWISS DATA BACKUP proposent par défaut une durée de conservation de 12 mois, avec prolongation de plusieurs années en option. Pour les versions ECO et PRO, la durée de conservation souhaitée doit être définie individuellement pour chaque groupe de sauvegarde. MOUNT10 MINO propose une durée de conservation des 7 à max 14 données. MOUNT10 SOLO / MINO / COMBO et SWISS DATA BACKUP sauvegardent les données dans le SWISS FORT KNOX I avec copie dans le SWISS FORT KNOX II. La place réellement occupée sur les composants matériels n'a pas d'importance (n'est pas facturée séparément). Pour MOUNT10 ECO et PRO, on fait cependant la différence entre la capacité de sauvegarde et la place réellement occupée sur les composants matériels concernés de MOUNT10 (plateforme de stockage, serveur miroir). Dans ce cadre, MOUNT10 ne conserve une base de données que dans le SWISS FORT KNOX I. Sur demande expresse du client, et contre paiement, il est possible de créer une copie enregistrée dans le SWISS FORT KNOX II.

9. Validité, prix et calcul: Toutes les offres de MOUNT10 sont valables 30 jours, sauf accord contraire, et sont clairement reconnaissables en tant que telles. Les prix s'entendent hors TVA, en francs suisses ou dans une devise étrangère déterminée par écrit. LA TVA suisse de 8% est imputée aux contractants suisses (CHF). Tous les prix figurant sur les listes de prix ou prospectus sont sans engagement (sauf disposition contraire) et peuvent être révisés par MOUNT10 à tout moment. Le client confirme expressément renoncer à toute exception de compensation vis-à-vis de MOUNT10. Les services inutilisés ou partiellement utilisés ne sont pas remboursés. Les conditions de paiement varient en fonction de la version de service et sont décrites dans le portail SOLO / configurateur de service. Pour les livraisons internationales, 50% des coûts initiaux sont généralement facturés lors de la signature du contrat (payables avant la livraison) et 50% des coûts initiaux après la livraison. Le délai de paiement est de 30 jours sauf accord écrit ou électronique contraire.

10. Droits d'auteur et de propriété: MOUNT10 conserve à tout moment l'entière propriété et/ou les autres droits sur les composants logiciels et matériels fournis. Le client n'obtient aucun droit réel (propriété, droit de gage ou droit de rétention) sur les composants fournis par MOUNT10 et renonce à de tels droits. Le client obtient uniquement le droit d'utilisation des composants logiciels et matériels fournis pendant la durée du contrat. Après la fin du contrat, tout droit du client d'utiliser les composants logiciels et matériels, de les transmettre, de les copier ou de les utiliser de toute autre manière expire. Les droits de propriété, d'auteur, de marque et/ou de licence sur les composants logiciels et matériels, dessins, logos, sites web et autres documents et données de MOUNT10 demeurent la propriété exclusive de MOUNT10. Il est interdit au client de modifier en tout ou en partie les logiciels, de les copier, de faire de la rétroingénierie, d'en dissocier les composants, de prendre en leasing, de vendre, de mettre en gage ou de dériver le code source de toute autre manière ou de se servir du logiciel comme base pour l'élaboration d'autres logiciels, de travaux dérivés ou de l'utiliser d'une autre manière susceptible de porter atteinte aux droits de MOUNT10 ou de tiers. Il peut cependant faire une copie du logiciel à des fins de sauvegarde et d'archivage. Le client doit indiquer sur les copies toutes les annotations et les références, y compris les droits d'auteur, de marque et de licence de l'original. MOUNT10 peut utiliser les idées, concepts et processus généraux développés ou découverts en solitaire ou en collaboration avec le personnel du client dans le cadre de l'élaboration des services MOUNT10 dans l'intérêt du client pour des projets identiques ou similaires avec des tiers. Les données enregistrées par le client sur n'importe quel composant logiciel ou matériel de MOUNT10 conformément à ce contrat appartiennent exclusivement au client. MOUNT10 n'acquiert à aucun moment de droits de propriété ou de droits de propriété intellectuelle sur ces données. À tout moment, et même pendant la durée de ce contrat, le client peut réclamer la restitution immédiate des données et, en cas de résiliation du contrat, demander une déclaration écrite de la part de MOUNT10 qu'aucune donnée du client n'est plus conservée par MOUNT10 sous quelque forme et sur quelque support que ce soit.

11. Transmission des données du client: Le client déclare son accord pour la transmission électronique de ses données cryptées par MOUNT10 via une infrastructure réseau publique (Internet). Le client porte les risques de perte de données lors du transport. La responsabilité de MOUNT10 pour les données commence à la réception des données au SWISS FORT KNOX et se termine lors de la remise des données depuis le SWISS FORT KNOX. MOUNT10 s'engage à respecter les obligations de secret légales particulières (secret des avocats, secret médical, secret professionnel, secret de fonction) et à assurer leur respect à l'égard de l'ensemble de ses collaborateurs au moyen de déclarations de confidentialité écrites.

12. Dispositions complémentaires MOUNT10 PRO: L'installation de la plateforme de stockage sur le site du client nécessite une infrastructure informatique conforme, dont le client est responsable. Il s'agit d'un rack 19" (de préférence fermé à clé), d'une alimentation électrique de 230 VAC / max. 650 watts (sans coupure / ASC), d'une température ambiante de 25°C max. (refroidissement à l'air garanti) et d'un taux d'humidité relatif de 30% à 70%. En outre, un fonctionnement sans poussière et une protection du local (incendie, eau, accès, intrusion, etc.) doivent être prévus en fonction de l'emplacement. L'assurance de la plateforme de stockage MOUNT10 sur le site est à charge du client. Les appareils de rechange nécessaires à la suite d'un dégât en raison d'un environnement inadapté, d'une utilisation non-conforme ou d'une catastrophe sont payants. Le client est responsable de l'intégration correcte de la plateforme de stockage MOUNT10 dans l'infrastructure réseau locale sur le site du client. Le client est seul responsable de la protection appropriée du réseau (pare-feu, antivirus, etc.) et des mises à jour régulières du système d'exploitation Windows de la plateforme de stockage. Il faut veiller à ce que les fonctions système MOUNT10 ne soient pas entravées ou bloquées par les processus de mise à jour. ÉTANT DONNÉ QUE MOUNT10 N'A PAS ACCÈS À LA PLATEFORME DE STOCKAGE SUR LE SITE DU CLIENT, LE CLIENT EST SEUL RESPONSABLE DU MATÉRIEL LIVRÉ. Les paramètres lors de la livraison et de l'installation de base sont indiqués par écrit dans le document «Configuration et procès-verbal de réception» et signés.

13. Garantie: MOUNT10 garantit expressément une disponibilité du service élevée d'au moins 99,7% par an (base 365 jours x 24 heures; sauf technique et accès Internet sur le site du client). Elle garantit que les logiciels et le matériel mis en œuvre ne comportent pas de défauts qui rendraient impossible une utilisation conforme au contrat ou l'entraveraient dans une notable mesure. MOUNT10 corrigera sans délai des défauts avérés, selon son choix par une réparation, par la mise en œuvre d'une solution de contournement ou par une nouvelle livraison. Si MOUNT10 ne corrige pas le défaut dans un délai raisonnable, le client peut lui accorder un délai supplémentaire. À l'expiration de ce délai, le client peut, en cas de défauts de moindre importance, réclamer une diminution appropriée du prix. En cas de défauts majeurs, il peut résilier le contrat et, sur la base des conditions légales, réclamer des dommages-intérêts.

14. Responsabilité: MOUNT10 exclut toute responsabilité dans la mesure autorisée par la loi (y compris pour les tiers). Étant donné que MOUNT10 n'a pas accès aux infrastructures du client et que les données du client sont entièrement cryptées, les possibilités de surveillance et d'avertissement de MOUNT10 sont très limitées. Le client est donc seul responsable de la réussite de la sauvegarde des données.

15. Rôle d'un partenaire commercial: Dans le cadre de leurs activités, les partenaires commerciaux de MOUNT10 (partenaires commerciaux) sont indépendants de MOUNT10 et n'ont pas le droit de représenter ou d'agir au nom de MOUNT10 de quelque manière que ce soit. Les partenaires commerciaux ne sont pas parties au présent contrat (ne s'applique pas à SWISS DATA BACKUP). Les partenaires commerciaux sont des spécialistes externes spécialement formés par MOUNT10 qui sont à disposition du client en tant que premier point de contact.

16. Extensions des services: Les extensions de services peuvent à tout moment être commandées via <https://portal.mount10.ch> (seulement MOUNT10 SOLO), via le partenaire commercial responsable, par e-mail (support@mount10.ch) ou par téléphone (+41 41 726 03 28).

17. Validité des dispositions: Si une disposition de ce contrat devait être ou devenir invalide, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. La disposition invalide est remplacée par une autre disposition appropriée, correspondant économiquement au plus près à ce que les parties auraient conclu si elles avaient été au courant de l'invalidité de la première disposition. Cela s'applique également si les dispositions s'avèrent incomplètes.

18. For et droit applicable: Le rapport juridique est soumis au droit suisse, à l'exclusion des règles du droit international privé. Les tribunaux du canton de Zoug (Suisse) sont compétents.

Disposition complémentaire SWISS DATA BACKUP

Les conditions de licence, d'utilisation et de service de MOUNT10 AG s'appliquent à la coopération entre le client (partenaire commercial) et MOUNT10 AG.

Le client peut utiliser l'offre reçue contractuellement de MOUNT10 pour des bénéficiaires du service (clients finaux). Il faut toutefois indiquer clairement le message suivant et mentionner les droits d'auteur afin que le prestataire de départ soit toujours connu: Opéré par MOUNT10.

Le client s'engage à transmettre les conditions de licence, d'utilisation et de service de MOUNT10 également au bénéficiaire du service, tout au moins du point de vue du droit matériel. MOUNT10 ne répond pas d'obligations non transmises au bénéficiaire du service.

Il faut plus particulièrement transmettre les responsabilités et obligations suivantes au bénéficiaire du service:

- Le bénéficiaire du service est seul responsable de la quantité et du type de données, ainsi que du moment, de la fréquence et de la réalisation correcte du processus de sauvegarde.
- Le bénéficiaire du service s'engage explicitement à veiller à ce que ses données ne contiennent aucun contenu illicite sous l'angle du droit civil, pénal ou public.
- MOUNT10 garantit expressément une disponibilité du service élevée d'au moins 99,7 % par an (base 365 jours x 24 heures; sauf technique et accès Internet sur le site du client).
- Le bénéficiaire du service est conscient que ses données sauvegardées ne peuvent plus être lues sans ses données d'accès (clef de chiffrement, Encryption Key) et que la perte de ces données entraîne la perte définitive de toutes les données enregistrées par MOUNT10!
- Le bénéficiaire du service prend acte de la clause d'exclusion complète de responsabilité ainsi que du droit suisse applicable (à l'exclusion des règles du droit international privé) et du for à Zoug.

1. Principes de base : les présentes conditions de licence, d'utilisation et d'exploitation (contrat) sont valables pour le produit VEEAM@MOUNT10 (ci-après désigné par le terme de V@M) de la société MOUNT10 AG (ci-après désignée sous le terme de MOUNT10), et ayant son siège Haldenstrasse 5, à CH-6340 Baar. Ce contrat est également valable pour toute prolongation du contrat, même si ce dernier point n'est pas explicitement convenu.

2. Obligation contractuelle de MOUNT10 : la société MOUNT10 s'engage à conserver en toute sécurité sur des serveurs spécialement sécurisés dans le SWISS FORT KNOX, les données électroniques transférées à partir du site du client. MOUNT10 s'engage à assurer une disponibilité permanente en ce qui concerne le rapatriement des données en cas d'urgence (conformément aux conditions séparées valables et aux possibilités techniques de la documentation « Rapatriement d'urgence »). Tous les manuels techniques détaillés sont disponibles à tout moment sur le site www.mount10.ch/manuals et constituent une partie intégrante du présent contrat. MOUNT10 prend en particulier toutes les mesures techniques et d'organisation qui sont imposées par la législation suisse sur la protection des données (en particulier l'art. 9 OLPD ; RS 235.11), qui correspondent au niveau de développement de la technique et qui sont adaptées en se basant sur les normes et les standards internationaux en vigueur (par exemple la norme ISO 27001). MOUNT10 sauvegarde les données transmises par le client de manière à ce celles-ci puissent à tout moment être à nouveau restaurées.

3. Obligations contractuelles du client : le client s'engage à effectuer le paiement de la rémunération correspondant aux services à chaque fois avant le début de la période de services sans aucune forme de déduction ou de compensation (à 30 jours nets). Une connexion à Internet correspondant à l'étendue des services choisis est de la responsabilité du client. Le client est lui-même responsable de la désignation de ses données à sécuriser, ainsi que du moment du processus de back up en question et il s'assure, sous sa propre responsabilité, que les données choisies par ses soins ont pu être enregistrées avec succès sur le serveur dans le SWISS FORT KNOX. Le client s'engage explicitement à veiller à ce que ses données ne contiennent aucun contenu illégal sous l'angle du droit pénal, civil ou public. Il prend connaissance de ce que la société MOUNT10 coopère totalement avec les autorités conformément aux dispositions légales en vigueur en cas de poursuites au pénal.

4. Cryptage des données du client : le logiciel Veeam du client comporte le cryptage de ses données aux fins de protection par rapport à une prise de connaissance de la part de MOUNT10 et de tiers. Ainsi, MOUNT10 ne procède pas à son propre cryptage. Le client est exclusivement responsable du cryptage des données. MOUNT10 s'assure qu'il n'y a pas de données non cryptées pouvant être enregistrées sur les serveurs du SWISS FORT KNOX. La société MOUNT10 n'a aucune possibilité de se procurer les données d'accès perdues (mot de passe, etc.), et recommande de conserver toutes les données d'accès sous une forme physique à deux endroits sécurisés et indépendants l'un de l'autre (par ex. auprès d'une fiduciaire, d'une banque et/ou d'un avocat). En outre, il est recommandé de procéder à un contrôle périodique du fonctionnement de toutes les données d'accès. **LE CLIENT PREND CONNAISSANCE DE CE QUE SES DONNEES NE PEUVENT PLUS ETRE RENDUES LISIBLES SANS LE MOT DE PASSE ET QUE LA PERTE DU MOT DE PASSE A POUR CONSEQUENCE UNE PERTE DEFINITIVE DE TOUTES LES DONNEES DU CLIENT ENREGISTREES PAR MOUNT10 !**

5. Début, durée et transfert du contrat : le contrat entre en vigueur avec l'acceptation électronique des présentes dispositions pour l'offre de services. L'annulation du contrat valablement conclu de la part du client n'est possible qu'avec l'accord explicite écrit ou électronique de la part de MOUNT10 et à la condition de prendre en charge toutes les dépenses et frais et de couvrir intégralement le préjudice de MOUNT10. La durée du contrat s'étend en principe sur une année, c'est-à-dire sur 365 jours (durée du contrat) – dans la mesure où rien d'autre n'est convenu. A l'issue de la durée du contrat, celle-ci se prolonge à chaque fois par tacite reconduction pour une année supplémentaire. Le préavis de résiliation est de 3 mois. Dans la mesure où les données n'ont pas été activement effacées par le client, elles restent en place sur les systèmes de MOUNT10 pour une durée de 30 jours après la fin du contrat. A l'issue de ces 30 jours, les données du client seront intégralement effacées de tous les systèmes de MOUNT10. En cas de non-respect, MOUNT10 se réserve le droit de résoudre le contrat ou de suspendre temporairement le service (en réclamant une indemnisation totale) ou encore de poursuivre le contrat en réclamant la compensation du dommage subi. Des prétentions en réparation du dommage supplémentaire demeurent réservées. Tous les accords annexes, les garanties et les modifications n'ont de caractère contractuel pour MOUNT10 qu'après une confirmation explicite écrite ou électronique. MOUNT10 est seule autorisée à transférer le présent contrat vers une autre partie contractuelle, il en est de même pour les autres rapports avec le client. Le client ne peut prétendre à un remboursement des éventuels paiements effectués initialement après une résiliation du service.

6. Prospectus et documents techniques : les prospectus, les catalogues, ainsi que les documents numériques (comme par ex. les indications générales sur Internet ou par E-mail), n'ont pas de caractère obligatoire ou contractuel sans accord explicite par ailleurs. Les indications fournies dans les documents techniques ne sont contractuelles qu'à partir du moment où elles ont été expressément garanties.

7. Définition des données, durée de conservation et nombre de copies : la capacité globale (qui correspond à la quantité globale des données non comprimées dans SWISS FORT KNOX) de V@M est définie conformément à la sélection en ligne / à l'accord écrit. De manière fondamentale, V@M ne constitue pas une solution d'archivage. La conservation est définie par le client sur la base des données effectives dans SWISS FORT KNOX.

8. Validité, prix et compensation : toutes les offres de MOUNT10 ont une validité de 30 jours dans la mesure où aucun autre délai n'a été convenu, et elles sont clairement identifiées comme telles. Les prix s'entendent foncièrement hors taxe sur la valeur ajoutée en Francs Suisses ou dans une devise étrangère définie par écrit dans le contrat. Les parties contractantes en Suisse (CHF) se voient facturer la taxe sur la valeur ajoutée suisse de 8 %. Toutes les indications de prix figurant sur des listes de prix ou sur des prospectus (si rien d'autre n'est explicitement mentionné) n'ont pas de caractère contractuel et peuvent être ajustées à tout moment par MOUNT10. Le client confirme expressément renoncer à toute exception de compensation envers MOUNT10. Les prestations de services non utilisées ou uniquement utilisées de manière partielle, ne seront pas remboursées. Les conditions de paiement sont consignées dans le configurateur de services. En ce qui concerne les livraisons internationales, la facturation porte en général sur 50 % des frais initiaux lors de la signature du contrat (payable avant la livraison) et 50 % des frais initiaux à l'issue de la livraison. Le délai de paiement est de 30 jours, sauf dans le cas où un autre délai de paiement a été expressément convenu par écrit ou par moyen électronique.

9. Droits de propriété et droits d'auteur : les droits de propriété, les droits d'auteur, les droits de marques et/ou les droits de licences concernant les composants sous forme de logiciel et de matériel, les symboles, les logos, les sites web, ainsi que les autres documents et données de MOUNT10, restent exclusivement la propriété de MOUNT10. MOUNT10 est autorisée à utiliser pour des projets identiques ou similaires avec des tiers, les idées, les concepts et les procédures généraux qui ont été développés ou inventés dans le cadre de l'élaboration du service MOUNT10 pour le client, que ce soit seul ou conjointement avec le personnel du client. Les données enregistrées par le client en vertu du présent contrat sur n'importe quel composant informatique ou logiciel de MOUNT10, appartiennent uniquement et exclusivement au client. A aucun moment, MOUNT10 n'acquiert un quelconque droit de propriété ou de droit de propriété intellectuelle sur ses données. Même pendant la durée de validité du présent contrat, le client est en droit d'exiger la fourniture immédiate et à tout moment de toutes les données, et en cas de résiliation du contrat, il peut exiger une déclaration écrite de la part de MOUNT10 précisant que plus aucune donnée du client n'est conservée par MOUNT10 sous quelque forme que ce soit et sur n'importe quel support possible.

10. Transfert des données du client : le client donne son accord pour la transmission électronique de ses données cryptées sur site par le logiciel Veeam sur une infrastructure publique de réseau (Internet). La responsabilité de MOUNT10 concernant les données débute avec la réception des données dans SWISS FORT KNOX et prend fin avec la remise des données à partir de SWISS FORT KNOX. MOUNT10 s'engage à respecter les obligations particulières légales de confidentialité (secret professionnel des avocats, secret médical, secret professionnel, secret de fonction) et à garantir le respect de ces obligations de la part tous ses collaborateurs au moyen d'une déclaration de confidentialité correspondante établie par écrit.

11. Garantie : MOUNT10 prend explicitement en charge une garantie pour une disponibilité du service de haut niveau portant au minimum sur 99,7 % par année (base de 365 jours x 24 heures ; hormis la technique et l'accès Internet sur le site du client). Elle garantit que les logiciels et le matériel informatique mis en œuvre ne comportent pas de défauts pouvant entraver ou réduire considérablement la conformité par rapport à l'usage prévu au contrat. MOUNT10 corrigera sans délai des défauts avérés, selon son choix, par une réparation, par la mise en œuvre d'une solution de contournement ou par une nouvelle livraison. Si MOUNT10 ne remédie pas aux défauts dans un délai raisonnable, le client peut lui accorder un délai supplémentaire. Sans résultat à l'issue de ce délai supplémentaire et pour des défauts de faible importance, le client peut exiger une diminution correspondante de la rémunération et en cas de défauts importants, il est en droit de résilier le contrat et de réclamer des dommages et intérêts, à partir du moment où les conditions légales sont réunies.

12. Responsabilité : autant que ce soit légalement possible et admissible, MOUNT10 exclut toute responsabilité (cela s'applique également pour des tiers). Compte tenu de ce que MOUNT10 n'a pas d'accès aux infrastructures du client et que les données du client sont intégralement cryptées, les possibilités de surveillance et d'alerte de MOUNT10 sont fortement limitées. C'est la raison pour laquelle la responsabilité pour une sauvegarde et une utilisation avec succès des données se situe uniquement chez le client.

13. Rôle d'un partenaire de distribution : les partenaires de distribution de MOUNT10 (partenaires de distribution) sont totalement indépendants de MOUNT10 dans leur activité et ne sont pas autorisés à représenter MOUNT10 sous une forme quelconque ou à agir en son nom. Les partenaires de distribution sont des personnels spécialisés externes spécialement formés par MOUNT10 et ils sont à la disposition du client pour le contact initial.

14. Extensions du service : des extensions du service peuvent être commandées à tout moment par l'intermédiaire du partenaire de distribution correspondant, par E-mail (support@mount10.ch) ou par téléphone (+41 41 726 03 28).

15. Validité des dispositions : si une disposition du présent contrat était invalide ou le devenait, cela n'affecterait en rien les autres dispositions. En lieu et place des dispositions invalides, il convient de mettre en place des dispositions correspondant au but de l'accord ou au minimum s'en rapprochant, et dont les parties auraient convenu pour atteindre le même résultat économique, si elles avaient eu connaissance de l'invalidité de la disposition. La même chose est applicable en conséquence pour les lacunes concernant les dispositions.

16. For juridique et droit applicable : le rapport contractuel est soumis au droit suisse à l'exclusion des éventuelles normes concernant les conflits de lois. Le for juridique est auprès des tribunaux ordinaires du canton de Zoug (Suisse).